



Helene Wilson

Les Femmes au foyer hier et demain

AZILDA MARCHAND

The recent enormous changes in our society have perhaps most affected housewives. This author urges women in the home to redefine themselves and fight for economic independence.

Près de dix années se sont écoulées depuis la parution du rapport Bird. Les réalisations du féminisme, au Québec, sont-elles apparentes? Les mentalités ont-elles évolué? Les femmes elles-mêmes, la société tout entière, ont-elles une meilleure perception des droits et responsabilités des femmes? La législation fédérale et provinciale en a-t-elle tenu compte?

Les Organismes féminins

Depuis plusieurs années, les organismes féminins, oeuvrant surtout en province, avaient réalisé un travail immense de ré-

flexion, d'études, de sensibilisation sur des situations sociales et économiques, bien concrètes. Les femmes étaient déjà 'sorties de leur foyer' pour se regrouper, remettre en cause leur engagement social, économique et politique. En 1966, l'Association féminine d'Education et d'Action sociale (A.F.E.A.S.) réunissait les femmes des milieux urbain et rural, pour mettre en commun leur expérience et donner plus de force à leurs revendications.

Presque en même temps, la Fédération des Femmes du Québec (F.F.Q.) était fondée et regroupait plusieurs organismes féminins déjà existants et enrôlait des forces dynamiques individuelles des grandes villes de Montréal et de Québec.

'La révolution tranquille' est supportée par les femmes. Elles ont déjà à leur acquis

des réalisations intéressantes en éducation des adultes. Leur participation est énorme dans la mise en place des divers services de santé, et leur engagement social s'oriente nettement vers un intérêt marqué pour les structures politiques de leur milieu. Les résolutions adoptées par ces deux organismes, lors de leurs congrès annuels, en attestent.

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada soumet son rapport. L'accent étant mis surtout sur la femme au travail, la situation de la femme au foyer n'y est guère étudiée, pas plus que la reconnaissance de la valeur de leur participation à la vie active sociale et économique. Les femmes qui travaillent sont très peu syndiquées. Même celles qui le sont, mili-

tent peu dans leur syndicat, parce qu'elles sont aussi des 'femmes au foyer'. Le rapport suscite quand même beaucoup d'intérêt. Les groupements féminins l'étudient. Les femmes s'interrogent sur les nouvelles conditions de vie dans lesquelles elles doivent évoluer.

Malheureusement les groupements féminins du temps ont peu ou pas de ressources financières, par conséquent peu de moyens techniques et professionnels. Les média d'information ne leur accordent à peu près pas d'attention, les gouvernements sont insensibles et l'évolution des mentalités se fait à sens unique, même si dans les faits, les situations vécues par les femmes au Québec ont radicalement changé; exode des familles rurales dans les villes, situation du logement impossible, mécanisation du travail, système scolaire urbanisé et polyvalent, travail des femmes à l'extérieur du foyer, influence des femmes dans leur milieu économique de plus en plus faible.

Devant ces énergies déployées sans grand résultat, la population féminine somme le gouvernement de la doter d'un organisme paragonnemental et financé par le Conseil du Trésor, en l'occurrence le Conseil du Statut de la Femme du Québec. Ce conseil est formé en 1973. Celui du Canada venait à peine d'être formé. Ce Conseil aura pour mandat de donner avis au Gouvernement sur toute question concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme, de même qu'il sera chargé d'informer la population et d'entendre ses suggestions.

L'Année internationale de la femme
Au Québec, l'A.I.F. devient alors un incident de parcours heureux, dans le cheminement progressif des femmes et du Conseil du Statut de la Femme. Fort de son droit de consulter et d'informer, le C.S.F. organise une tournée en province qui se terminera par le célèbre 'Carrefour 75'. Le mouvement prend suffisamment d'ampleur pour que les média daignent le couvrir. Ce fut véritablement la découverte de 1975, à savoir que les femmes en province sont au courant des questions féminines de l'heure; qu'elles sont prêtes à parler et à s'organiser si on leur en donne les moyens. Le C.S.F. sera l'instrument et l'A.I.F. l'occasion pour les femmes et les différents organismes de fraterniser, de s'exprimer, de retrouver un nouveau dynamisme dans l'action.

En plus des grandes associations féminines à but éducatif et social, nous voyons se former quantité de petits groupes de plus en plus vivants, répondant à des besoins plus spécifiques; les mono-

parentales, les regroupements des garderies, les centres de femmes, etc. etc., sans parler de l'impact grandissant de la littérature féminine.

La vague de fond des féministes s'accroît. La marée devient très forte, les crêtes des vagues commencent à apparaître. Les partis politiques s'emparent du sujet de la 'condition féminine' et l'inscrivent à leur programme. Le 27 juin 1975, le Gouvernement du Québec adopte la loi sur La Charte des Droits et Libertés de la Personne qui rejoint assez bien les préoccupations des femmes en terme d'égalité de droits et de responsabilités.

À la demande du cabinet ministériel, le C.S.F. entreprend études et réflexions qui aboutiront à la parution de la politique d'ensemble soumise au gouvernement sur la condition féminine: *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*

La Politique d'ensemble du C.S.F.

Le rapport du C.S.F. paraît donc en septembre 1978. Les principaux sujets qui concernent les femmes au plus haut point y sont abordés: éducation, famille, santé, travail, violence et pouvoir.

Deux domaines sont particulièrement ébranlés sur leurs assises immuables. Ce sont les stéréotypes dans les rôles sexistes traditionnels et le statut de la femme au foyer.

Ces stéréotypes, ou manières de penser et d'agir, sont enracinées dans les mentalités et sont perpétuées dans les familles, à l'école, dans les média et la publicité, au travail et dans toutes les structures sociales et politiques. Même si la réalité est tout autre et si les besoins de la vie ont changé, on persiste à voir la femme uniquement dans son rôle de mère, éducatrice des enfants, gardienne anonyme des foyers, à plein temps et toute sa vie durant. L'homme sera protecteur et pourvoyeur, seul responsable des activités sociales, économiques et politiques. Légèrement il administre les biens et les distribue à son gré. Nous en arrivons à l'équation suivante:

Femme= maternité + foyer

Homme= travail + pouvoir

Or, rien de plus faux. Les temps ont bien changé. Les femmes ont peu d'enfants; elles sont engagées socialement; elles ont conscience de partager les charges financières en travaillant au foyer et à l'extérieur; elles ont besoin de faire reconnaître leur statut économique et de prendre leur responsabilité politique. Même les femmes dites 'au foyer', qui représentent 60% de la population féminine au Québec, qui sont perçues généralement comme des mères modèles, des épouses

anonymes traditionnelles, même celles-là vivent dans des conditions sociales et politiques différentes. Elles n'acceptent plus ces stéréotypes sexistes. Elles ressentent les soubresauts de l'évolution générale. Elles s'interrogent sur leur propre identité, sur leur degré d'autonomie, sur leur sécurité financière. Elles réclament le droit à la reconnaissance de la valeur de leur travail.

Nos lois sociales et notre régime économique avaient autrefois comme objectif la survie et les besoins de la famille, en ignorant bien souvent l'identité individuelle de ses membres. Tout en continuant de proclamer l'unité de la famille comme valeur immuable, les mesures dites de sécurité sociale, sont venues renforcer la situation financière des travailleuses déjà salariées et diminuer la sécurité financière de la femme au foyer. En voici quelques exemples: l'assurance-chômage, le régime de rentes, les fonds de pension, la loi des accidents du travail, l'assurance-salaire, le droit à la formation professionnelle rémunérée et même le congé de maternité. Autant de mesures dont les femmes au foyer sont exclues.

Or, l'on peut prétendre que toutes les femmes qui sont au foyer n'ont qu'à oeuvrer sur le marché du travail. Vrai, si les maris endossent leurs responsabilités sur le plan familial et si les femmes avaient la préparation adéquate pour travailler.

Faux, injuste et impossible, si l'on reconnaît qu'il y a des tâches actuellement remplies par des femmes dites 'au foyer' et qui ont une valeur économique et sociale éminemment importantes: la maternité, l'éducation des jeunes enfants, le support technique et psychologique apporté à plusieurs adolescents aux études, la garde à domicile de malades et de personnes âgées, le bénévolat dans l'engagement social et politique et finalement la collaboration de la femme dite 'collaboratrice de son mari' dans une entreprise à but lucratif. Il faut bien admettre que toutes ces tâches, sauf la maternité, pourraient bien être remplies par des hommes.

La Femme collaboratrice

Une étude de l'A.F.E.A.S. est appelée à révolutionner le monde des femmes non rémunérées. L'A.F.E.A.S. a voulu se pencher particulièrement sur la situation de ces femmes collaboratrices qui ont le statut de 'femmes au foyer', même si elles exercent une fonction économique très importante. Le chef d'entreprise, souvent propriétaire unique, est très préoccupé par la survie de l'entreprise. Il a besoin d'un collaborateur dont les motivations



sont égales aux siennes. Qui peut, mieux que l'épouse, se sentir à ce point concernée?

Des comparaisons s'établissent de plus en plus, entre leur collaboration dans une entreprise familiale et la participation d'autres femmes sur le marché du travail. Les femmes jouent ce rôle avec foi, conscientes de leur valeur et jouissant de la considération de leur entourage immédiat, jusqu'au jour où elles se rendent compte qu'elles se font manger par l'entreprise, englober par le système économique et berné par l'Etat et son système fiscal.

De plus, trop de femmes qui participent avec leur époux, à la bonne marche d'une entreprise, vivent des situations difficiles lors de la vente de l'entreprise, d'une faillite, de la dissolution de leur union ou de la mort de leur mari. Elles se retrouvent alors démunies, ces années de travail n'ayant aucune valeur légale reconnue, aucune équivalence.

D'après l'enquête, les principaux secteurs où ces femmes travaillent se présentent ainsi: commerce 34.7%, exploitations agricoles 30.8%, services et loisirs 9.1%, contracteurs 6.5%, hôtellerie 4.5%, bureaux de professionnels 3.1%, autres 11.3%. Bien que ces travailleuses contribuent au succès de l'entreprise, en y consacrant en moyenne 23 heures, par semaine, leur participation est rarement reconnue de façon tangible, leur sécurité financière dépend à la fois du régime matrimonial, du succès de l'entreprise et du bon vouloir du mari.

Même le pays, en faisant le bilan de sa population 'active' ne pourra figurer cette participation à la richesse du pays, dit produit national brut, parce que cette contribution est non rémunérée.

L'enquête n'a pas retenu le nombre de refus de répondre au questionnaire. Il est intéressant de noter que 36% des personnes sollicitées en milieu urbain, ont refusé de recevoir l'enquêtrice, pour les raisons suivantes: peur des représailles, ignorance de leur statut légal et financier, refus d'avoir à s'interroger sur ses propres valeurs et peut-être d'avoir à remettre

en cause le tandem difficile pour une femme, mais non pour un homme, amour et affaires.

L'A.F.E.A.S. poursuit à cet effet une vaste campagne de sensibilisation et d'information aussi bien auprès des chefs d'entreprises que des femmes en général, sans oublier les professionnels qui devraient partager cette responsabilité dans le domaine de l'information, soit les notaires, les avocats et les professeurs en économie. L'A.F.E.A.S. publie également une brochure d'information intitulée: *Quand Le Coeur et la tête sont en affaires*. Ce document contient un éventail de renseignements clairs, nets et précis sur les régimes matrimoniaux, et les différents types d'entreprises dans lesquelles maris et femmes oeuvrent conjointement.

Une association de femmes collaboratrices est sur le point d'obtenir son incorporation et pourra défendre les intérêts de ses membres.

Conclusion

Peut-on espérer des réformes législatives fédérales et provinciales dans un bref délai? Pourquoi pas? Les gouvernants auraient mauvaise foi à ne pas reconnaître la justesse des arguments invoqués. C'est maintenant à eux de jouer.

Les femmes elles-mêmes n'accepteront plus longtemps de subir cette situation discriminatoire. Déjà plusieurs d'entre elles ont choisi de travailler pour le voisin plutôt que pour leur mari.

Il appartient au législateur de modifier code civil, lois et règlements afin de réaliser l'objectif d'égalité en droits et en responsabilités entre conjoints. Les modifications qui s'imposent de toute urgence doivent:

a) garantir l'autonomie financière de cette femme collaboratrice, en reconnaissant la valeur économique de son travail et le droit à une rémunération qui pourrait être versée soit sous forme de salaire, soit sous forme de participation dans les profits de l'entreprise, de parts dans la société ou d'actions si l'entreprise est incorporée, etc.

b) reconnaître à cette femme le droit de bénéficiaire, comme tout autre travailleur, des mesures économiques et sociales instaurées par l'Etat.

c) établir dans le code civil une nette distinction entre le rôle de la femme collaboratrice et l'obligation d'assistance mutuelle que la loi impose aux conjoints.

Quand les 'femmes collaboratrices' auront obtenu gain de cause, il sera plus facile de réclamer autonomie et sécurité financière pour d'autres catégories de femmes au foyer qui travaillent pour la survie de la race et pour dispenser des services sociaux qui autrement seraient très coûteux pour l'Etat.

Des besoins nouveaux sont nés, créés par une société en changement et par une société de consommation. Des valeurs d'individualité aussi bien dans l'entreprise que dans la famille, font surface. La participation anonyme des femmes est battue en brèche et on réclame de plus en plus la valorisation du travail féminin sous toutes ses formes. Un besoin de sécurité financière autonome s'impose comme élément essentiel 'd'égalité et d'indépendance.'

Bibliographie

Commission Royale d'Enquête sur la Situation de la Femme au Canada, *Rapport Bird*, 1970.

Rapports annuels de congrès.

Fédération des Femmes du Québec, *Rapports annuels de congrès.*

Assemblée Nationale du Québec, *Loi du conseil du statut de la femme*, Loi 63, Juillet 1973.

Conseil du Statut de la Femme, *Carrefour 1975-Rapport des tables rondes*, 1975.

Pour les Québécoises: égalité et indépendance, septembre 1978.

Association Féminine d'Education et d'Action Sociale, *La Femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif*, 1975-76.

Quand Le Coeur et la tête sont en affaires, Août 1978.